

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 février 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Ste-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des employés de la MRC sont également présents ainsi qu'un journaliste et deux citoyens.

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h.

2019-R-AG024

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 février 2019

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-R-AG025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 15 janvier 2019

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 10 janvier 2019 au 12 février 2019

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 10 janvier 2019 au 12 février 2019 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

Modification – Tarification relative aux services rendus par le service de Génie municipal de la MRC

Considérant les tarifs prévus aux règlements 2012-241 « Règlement établissant la répartition des dépenses et la tarification relatives aux services rendus par le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » et 2015-267 « Règlement modifiant le règlement numéro 2012-241 établissant la répartition des dépenses et la tarification relative aux services rendus par le service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » actuellement en vigueur;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée aux tarifs facturés aux municipalités locales depuis 2012 par le service de Génie municipal (SGM), malgré une indexation annuelle de 2,5 % des salaires des ingénieurs et des techniciens et certains rattrapages salariaux, conformément à la convention collective et aux conditions de travail des cadres en vigueur;

Considérant qu'une réserve avait été mise en place au SGM pour permettre le renouvellement des équipements et ainsi permettre au SGM d'offrir un service de qualité aux municipalités;

Considérant que cette réserve a cependant dû être utilisée en 2018 afin de permettre au service de ne pas terminer l'année en déficit, déficit d'opération principalement expliqué par l'augmentation des salaires des employés;

Considérant la fin du PIQM, en vertu duquel la MRC a pu financer le démarrage du SGM;

Considérant que l'article 4 du règlement 2015-267 prévoit que « le conseil peut, par résolution modifier les tarifs ci-haut pour toute cause lorsqu'il le juge opportun »;

Considérant l'analyse réalisée par le SGM et ses recommandations présentées au comité de l'Administration générale pour une modification de la tarification applicable aux municipalités locales, laquelle tarification modifiée demeure encore inférieure aux taux applicables par le marché;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de leur rencontre tenue le 6 février 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu de modifier comme suit la tarification applicable aux municipalités locales par le service de Génie municipal de la MRC, conformément à l'article 4 du règlement 2015-267 :

Catégories	Taux horaire
Ingénieur	100,00 \$
Ingénieur junior	85,00 \$
Technicien	65,00 \$

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Plan d'opérations – Grands enjeux 2019 MRCVG

Dépôt, pour information, du « Plan d'opérations – Grands enjeux 2019 MRCVG » préparé par la direction générale, par Mme la préfète Chantal Lamarche.

2019-R-AG027	Autorisation – Contrat d’abonnement à la plateforme Edilexpert Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à conclure un contrat avec Edilex pour un abonnement à la plateforme Edilexpert, aux conditions soumises, soit un coût annuel de 5 400 \$ pour la fonctionnalité de rédaction du document d’appel d’offres (6 000 \$ si achat non regroupé avec les municipalités locales) et 1750 \$ incluant les frais de mise en service, la formation juridique Edilexpert et la formation technique, tel que recommandé par le comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier. ADOPTÉE
2019-R-AG028	Avis de motion – Règlement numéro 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » Avis est donné monsieur le conseiller Ronald Cross, qu’un projet de règlement portant le numéro 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture. Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » Le projet de règlement numéro 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » est déposé et présenté aux membres du Conseil, pour adoption à une séance ultérieure.
2019-R-AG029	Adoption – Politique d’achat modifiée de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Considérant que le dépôt d’un projet de Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l’article 938.1.2 du <i>Code municipal du Québec</i>, R.L.R.Q., c. C-27-1; Considérant que ce projet de règlement comporte sept types de mesures relatives à la gestion contractuelle; Considérant que ce projet de règlement prévoit aussi les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l’appel d’offres public, variant selon des catégories de contrats déterminées; Considérant que suite à la refonte de la réglementation en cette matière qui sera confirmée par l’adoption du Règlement sur la gestion contractuelle, la Politique d’achat de la MRC, qui guide les règles internes d’approvisionnement, devra être mise à jour; Considérant la recommandation des membres du comité de l’Administration générale de la MRC à l’occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier. En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d’adopter la Politique d’achat modifiée de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, laquelle entrera en vigueur sur adoption du Règlement 2019-335 portant sur la gestion contractuelle. ADOPTÉE
2019-R-AG030	Adoption – Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel ou travail et traitement des plaintes Considérant l’article 81.19 de la Loi sur les normes du travail qui prévoit l’obligation pour les employeurs d’adopter et rendre disponible à ses salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes; Considérant la volonté de la MRC d’adopter une telle politique afin d’affirmer son engagement à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de l’organisation, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire;

Considérant que cette politique visera également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués à la MRC lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel ou travail et traitement des plaintes de la MRC.

ADOPTÉE

2019-R-AG031

Adoption – Politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter la Politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, telle que présentée et recommandée par les membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

ADOPTÉE

2019-R-AG032

Radio communautaire CHGA – Acceptation d'une proposition publicitaire « Clé en main » pour les années 2019 et 2020

Considérant que la Radio communautaire CHGA offre à la MRC le renouvellement du forfait publicitaire « Clé en main », pour les années 2019 et 2020;

Considérant que cette activité publicitaire vise notamment à faire connaître la MRC ainsi que la Vallée-de-la-Gatineau tant aux vacanciers de passage dans la MRC qu'aux villégiateurs et résidents de la région;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte la proposition publicitaire « Clé en main » reçue de la Radio CHGA pour les années 2019-2020, aux conditions présentées et au prix soumis de 14 000 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

2019-R-AG033

Autorisation de signature – Addenda – Entente 2017-2022 entre les MRC de l'Outaouais (Papineau, Collines-de-l'Outaouais, Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac), L'ATINO, l'UQO et la Fondation de l'UQO concernant le développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la préfète Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale Mme Lynn Kearney à signer l'addenda à l'« Entente 2017-2022 entre les MRC de l'Outaouais (Papineau, Collines-de-l'Outaouais, Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac), L'ATINO, l'UQO et la Fondation de l'UQO concernant le développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) », addenda modifiant l'article 4.3 « Travaux de L'ATINO » de ladite Entente.

ADOPTÉE

2019-R-AG034

Appui – Résolution 2018-11-203 de la MRC de Papineau – Préparation et conclusion du prochain Pacte fiscal – Financement des MRC du Québec

Considérant la demande d'appui présentée par la MRC de Papineau suite à l'adoption de leur résolution 2018-11-203 concernant la préparation et la conclusion du prochain Pacte fiscal;

Considérant que le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé, avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

Considérant que le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'inclure dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter de 2016;

Considérant que le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, sans une perspective d'autonomie accrue et avec efficience, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

Considérant que le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant que selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien avec le programme /Redevances sur les ressources naturelles », la MRC de Papineau craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat;

Considérant que le Fonds de développement des territoires est indispensable pour soutenir le développement du territoire et des municipalités locales;

Considérant que les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale);

Considérant que les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 2018-11-203 adoptée par la MRC de Papineau afin de demander au gouvernement du Québec, plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées.

Il est également résolu que la préfète et la directrice générale soient et sont mandatées pour assurer les suivis de la présente décision.

ADOPTÉE

2019-R-AG035

Renouvellement conditionnel de l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »

Considérant les résolutions 2018-R-AG189 et 2018-R-AG259 adoptées par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau informant notamment le gouvernement du Québec de son intention de ne pas renouveler l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État», advenant que les modalités de financement de cette entente demeurent les mêmes que celles prévues à l'entente 2014-2019, particulièrement en ce qui a trait au partage des revenus générés par la gestion de cette entente;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau réitère et confirme ses demandes adressées au gouvernement du Québec dans les résolutions 2018-R-AG189 et 2018-R-AG259;

Considérant la préparation et la conclusion prochaine d'un nouveau Pacte fiscal;

Considérant que la MRC souhaite que ses demandes soient entendues et considérées par le nouveau gouvernement;

Considérant que dans l'attente de la conclusion de ce nouveau Pacte fiscal, la MRC serait ouverte à considérer la possibilité de renouveler l'entente actuellement en vigueur pour une période supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2020, conditionnellement à un engagement clair du gouvernement d'en réviser les modalités;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'informer le gouvernement du Québec de son ouverture à considérer la possibilité de renouveler l'entente actuellement en vigueur pour une période supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2020, conditionnellement à un engagement clair du gouvernement d'en réviser les modalités et de mandater la préfète et la directrice générale pour assurer le suivi de ce dossier.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-R-AG036

Radiation de créances – Intérêts de moins de dix dollars (10 \$) à recevoir, années 2018 et antérieures – MRC et TNO

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles à procéder à la radiation des intérêts de moins de dix dollars (10 \$) dus à la MRC et les TNO, pour les comptes des années 2018 et antérieures, tel que recommandé par le comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2019 dans ce dossier.

ADOPTÉE

2019-R-AG037

Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente avec le Centre local d'emploi – Mesure « Soutien aux travailleurs autonomes »

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative à la mesure « Soutien aux travailleurs autonomes » avec le Centre local d'emploi et mandate M. Marc Cloutier à titre de signataire pour la réclamation mensuelle de paiement et pour la transmission du rapport mensuel prévu à cette entente.

ADOPTÉE

2019-R-AG038

Autorisation de signature – Entente inter MRC avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Échange de services en évaluation foncière et en comptabilité

Considérant que la MRC des Collines-de-l'Outaouais éprouve certains besoins en assistance technique au service des Ressources financières, Approvisionnements et Cour municipale;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau possède les effectifs et l'expertise pour supporter le service des Ressources financières, Approvisionnements et Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau éprouve certains besoins en assistance technique en évaluation foncière;

Considérant que la MRC des Collines-de-l'Outaouais possède les effectifs et l'expertise pour supporter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le domaine de l'évaluation foncière;

Considérant qu'il est avantageux pour les deux (2) MRC de procéder à un échange de service permettant de combler leurs besoins respectifs.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la préfète, Mme Chantal Lamarche, et la directrice générale, Mme Lynn Kearney, à signer une entente inter MRC avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant un échange de services en évaluation foncière et en comptabilité.

ADOPTÉE

2019-R-AG039

Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités Amies des Aînés – Demande de prolongation de démarche

Modifiée par
2019-R-AG102
Le 16 avril 2019

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est vu recevoir du financement par le Ministère de la Famille afin de se doter d'une Politique familiale et d'une politique pour les aînés en lien avec la démarche Municipalités Amies des Aînés (PFM-MADA);

Considérant la résolution 2016-R-AG253 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 16 août 2016;

Considérant que la démarche PFM-MADA implique la participation, dans les municipalités concernées, d'un élu nommé responsable des questions familles et aînés pour chacun des comités de pilotage municipal;

Considérant que ces mêmes élus participent aussi au comité de pilotage de la PFM et de la démarche MADA de la MRC;

Considérant qu'en tout début de démarche a eu lieu une période de campagne électorale suivie d'une élection municipale;

Considérant que plusieurs de ces élus responsables des questions familles et aînés ont quitté la vie politique suite à l'élection;

Considérant que la nomination de nouveaux élus responsables des questions familles et aînés dans certains comités de pilotage a pris un certain temps tout comme leur appropriation de la démarche PFM-MADA;

Considérant que pour la plupart des comités de pilotage dans les municipalités le recrutement de bénévoles pour former ces comités n'était pas complété avant que ne soit lancée la campagne électorale;

Considérant que l'ensemble des éléments cités précédemment a entraîné pour la démarche PFM-MADA d'importants retards rendant impossible le respect de l'échéancier prévu lors de la signature des conventions avec le Ministère.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, incluant les maires et mairesses des municipalités participantes au Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités Amies des Aînés:

- D'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à procéder à une demande de prolongation de démarche auprès du Ministère de la Famille;
- De s'engager auprès du Ministère de la Famille à compléter la rédaction de sa politique familiale et son plan d'action afin de lui transmettre ces travaux d'ici le 15 août 2019;
- De s'engager auprès du Ministère de la Famille à compléter la rédaction des politiques familiales et plans d'action des municipalités suivantes pour transmettre ensuite l'ensemble des travaux d'ici le 15 août 2019 :

- La municipalité d'Aumond
 - La municipalité de Bois-Franc
 - La municipalité de Cayamant
 - La municipalité de Déléage
 - La municipalité de Denholm
 - La municipalité de Grand-Remous
 - La municipalité de Low
 - La municipalité de Messines
 - La municipalité de Montcerf-Lytton
 - La municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- D'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRCVG à procéder à une demande de prolongation de démarche auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille;
- De s'engager auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille à compléter la rédaction de sa politique Municipalités Amies des Aînés (MADA) et son plan d'action afin de lui transmettre ces travaux d'ici le 15 août 2019;
- De s'engager auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille à compléter la rédaction des plans d'action MADA pour les municipalités suivantes et lui transmettre ces travaux d'ici le 15 août 2019;
- La municipalité d'Aumond
 - La municipalité de Bois-Franc
 - La municipalité de Cayamant
 - La municipalité de Déléage
 - La municipalité de Denholm
 - La Ville de Gracefield
 - La municipalité de Grand-Remous
 - La municipalité de Lac-Sainte-Marie
 - La municipalité de Low
 - La municipalité de Messines
 - La municipalité de Montcerf-Lytton

ADOPTÉE

2019-R-AG040

Modification de la résolution 2018-R-AG007 – Présidence du comité Multiressources de la MRC

**Modifiée par
2020-R-AG037
Le 17 février 2020**

**Modifiée par
2020-R-AG190
18 août 2020**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de modifier la résolution 2018-R-AG007 afin de nommer M. Roch Carpentier à titre de président du comité Multiressources de la MRC, en remplacement de Mme Julie Jolivet.

ADOPTÉE

2019-R-AG041 Modification de la résolution 2018-R-AG016 – Représentante de la MRC au sein de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-milles (SAGE 31 milles)

Monsieur le conseiller Gilles Bastien, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de modifier la résolution 2018-R-AG016 afin de nommer Mme Chantal Lamarche, préfète, à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la SAGE 31 milles, en remplacement de M. Gilles Bastien, et que M. Raymond Morin demeure substitut.

ADOPTÉE

2019-R-AG042

Position du Conseil de la MRC – Persévérance scolaire et réussite éducative

Considérant que le Conseil de la MRC souhaite valoriser l'éducation et contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire;

Considérant que le Conseil de la MRC souhaite soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la MRC;

Considérant que le Conseil de la MRC contribue à la persévérance scolaire en faisant la promotion de la culture et des saines habitudes de vie;

Considérant que le Conseil de la MRC souhaite favoriser l'optimisation des services et infrastructures de proximité afin de permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel et de s'épanouir à travers leur parcours éducatif.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de confirmer que la persévérance scolaire et la réussite éducative sont une priorité du Conseil pour les enfants et adolescents de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'il appartient à tous de leur proposer un environnement de vie qui favorisera leur réussite.

ADOPTÉE

2019-R-AG043 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 258 956,04 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG044 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 janvier au 19 février 2019

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 285 999,31 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG045 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 janvier au 19 février 2019

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 janvier au 19 février 2019, totalisant un montant de 271 202,03 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG046 Adoption de la liste des comptes fournisseurs – MRC au 19 février 2019

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 février 2019 totalisant un montant de 222 679,30 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG047 Adoption de la liste des comptes fournisseurs – TNO au 19 février 2019

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 19 février 2019, totalisant un montant de 5 000,00 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-R-AG048**Autorisation d'embauches – Dotation de postes en affichage**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche des candidats retenus suite au processus de sélection réalisé, pour entérinement ultérieur par le Conseil, pour les dotations aux postes suivants :

- Urbaniste/aménagiste
- Inspecteur régional en urbanisme
- Technicien forestier
- Agent de développement PDZA
- Chargé de projet en environnement

ADOPTÉE**2019-R-AG049****Autorisation de signature – Entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2019**

Considérant que la MRC souhaite depuis plusieurs années obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, notamment pour accroître la surveillance, la sécurité et la prévention de la criminalité sur son Parc linéaire;

Considérant la possibilité offerte à la MRC de participer à ce programme pour la période estivale 2019;

Considérant que les services des cadets seront principalement dédiés aux activités du Parc linéaire et qu'ils pourront également être utilisés pour des activités régionales se déroulant sur le territoire de la MRC, sur autorisation préalable de la direction générale de la MRC;

Considérant que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

Considérant que la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

Considérant que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

Considérant que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de nature policière.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale, Mme Lynn Kearney, à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture de services de cadets pour la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Rapport annuel 2018 – Centre de traitement des boues de fosses septiques

Dépôt, pour information, du rapport annuel 2018 du Centre de traitement des boues de fosses septiques, lequel sera également transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et disponibles sur le site web de la MRC.

2019-R-AG050

Appui – Position de Tricentris sur la consigne du verre

Considérant que la consigne au Québec existe pour les contenants de bière et de boissons gazeuses depuis 1984;

Considérant que le débat de société sur l'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants refait surface de façon cyclique chez;

Considérant que dernièrement la consigne fait l'objet de médiatisation avec, comme portée principale, l'inclusion d'une plus grande diversité de contenants de verre;

Considérant que les contenants de verre sont actuellement admis dans la collecte de matières recyclables pêle mêle et traités par les centres de tri;

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est membre de Tricentris, centre de tri;

Considérant que Tricentris est chef de file dans le recyclage du verre, en ayant élaboré une technologie et une installation industrielle de micronisation du verre et que la poudre de verre qui en résulte est utilisée comme substitut partiel du ciment Portland dans les mélanges de béton en conférant ainsi à ce dernier une plus faible empreinte écologique et des caractéristiques physico-chimiques améliorées;

Considérant que quatre autres centres de tri québécois ont signé, de pair avec Tricentris, une déclaration et un argumentaire contre de la possibilité d'élargir la consigne qui est basé sur des faits, une expérience sectorielle, des réalisations et des statistiques à jour;

Considérant que depuis 10 ans des études de centres de recherches universitaires québécois indépendants ont démontré de la mise sur pied d'une consigne pour les bouteilles de verre (de vin et de spiritueux notamment) serait très dispendieuse pour la société et serait un système parallèle à la collecte sélective des matières recyclables en place;

Considérant que les programmes de consigne les plus performants sur le plan environnemental sont les programmes privés où les contenants sont lavés et remplis à nouveau;

Considérant qu'en absence d'installations de nettoyage et d'embouteillage de vins et de spiritueux, les bouteilles de verre seraient destinées aux mêmes filières de recyclage au Québec que les autres contenants de verre comme celles des marinades et tartinades;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Environnement à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la position de Tricentris afin de s'opposer à l'élargissement de la consigne du verre afin de leur permettre de poursuivre dans la direction du développement de nouveaux débouchés pour le verre de la collecte sélective.

ADOPTÉE

2019-R-AG051

Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – Mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique

Considérant l'état d'urgence climatique causée principalement par l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète;

Considérant le cri d'alarme lancé par la communauté scientifique et le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

Considérant la résolution numéro CC18-046 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) demandant aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

Considérant la résolution numéro 18-11-28-39 de la MRC Vaudreuil Soulanges à cette même fin;

Considérant la recommandation du comité environnement en ce sens à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2019.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu :

- De reconnaître que les transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;
- De demander aux gouvernements du Canada et du Québec, aux partis politiques, aux acteurs publics et privés d'intervenir le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise majeure.

ADOPTÉE

2019-R-AG052

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Considérant que le gouvernement fédéral procède actuellement à la révision des catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et prévoit d'exclure certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Considérant que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 et que chaque municipalité pouvait utiliser 20 % de son enveloppe pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité;

Considérant que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux devant être exécutés dans leurs communautés respectives;

Considérant la décision d'éliminer les bâtiments municipaux des projets admissibles à la TECQ ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises en ce qui concerne la planification des travaux de construction, ainsi que l'amélioration des équipements de leur communauté;

Considérant que plusieurs projets des municipalités québécoises sont actuellement remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Considérant que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures, tel un réseau d'aqueducs et d'égouts, ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont dorénavant plus admissibles;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux réalisés « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Considérant que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa décision;

Considérant que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment en transmettant une lettre au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, le 22 janvier 2019;

Considérant que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription, M. William Amos, pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa décision;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre du 6 février 2019 tenue dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est unanimement résolu :

- D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa décision en ce qui a trait aux catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence, et ce, afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. William Amos, et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers;
- De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicki-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-R-AG053

Appui aux municipalités de la MRC – Registre québécois des armes à feu

Considérant l'adoption de la *Loi édictant un registre prévoyant l'inscription des armes à feu* par l'Assemblée nationale;

Considérant que le Registre mis en place par cette *Loi* suscite des débats dans plusieurs communautés;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a invité le gouvernement à consulter largement les communautés de toutes les régions quant au suivi et à l'évaluation des impacts des mesures proposées par la *Loi*;

Considérant que ce dossier ne relève pas des compétences de la MRC, mais que la majorité des municipalités la composant ont interpellé la MRC afin de les appuyer dans leur opposition au Registre québécois des armes à feu;

Considérant que la *Loi* est actuellement en vigueur et doit être respectée, mais qu'en suivi de la rencontre du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC tenue le 5 février 2019, les membres recommandent au Conseil d'appuyer les municipalités s'étant opposées au Registre québécois des armes à feu;

Considérant que l'argent utilisé pour financer le registre pourrait être utilisé pour financer des programmes qui contribueraient à promouvoir la sensibilisation, la prévention et la sécurité entourant les armes à feu et que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées dans d'autres domaines (éducation, santé).

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec de revoir les modalités prévues à la *Loi édictant un registre prévoyant l'inscription des armes à feu*, afin de soustraire les propriétaires d'armes à feu à leur inscription au Registre prévu à cette fin et de plutôt déployer l'argent utilisé pour financer le registre pour financer des programmes qui contribueraient à promouvoir la sensibilisation, la prévention et la sécurité entourant les armes à feu.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de mettre en place, dès 2020, trois (3) dates pour le dépôt de projets au Fonds événementiel de la MRC, avec répartition des sommes disponibles, et d'ajouter une condition à l'admissibilité des projets à l'effet que seuls les événements respectant certains critères Écoresponsable soient admissibles au financement maximal disponible.

Il est également résolu que pour l'année 2019, cette nouvelle gestion du Fonds événementiel débute à la 3^e période avec disponibilité des sommes résiduelles, tel que recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Madame la conseillère Julie Jolivette se retire de la séance à 18 h 16.

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Ville de Gracefield – Festival d'été 2019

Considérant la demande de financement présentée par la Ville de Gracefield pour l'organisation du « Festival d'été de Gracefield 2019 », pour un montant de 5 000 \$;

Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, mais que certaines conditions devront être respectées pour obtenir le financement maximal de 5 000 \$;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

En conséquence monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Ville de Gracefield, pour l'organisation du « Festival d'été 2019 », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, notamment quant à la présence d'une thématique et à la démonstration de la provenance des festivaliers.

ADOPTÉE

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Course Val-gatinoise

Considérant la demande de financement présentée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'organisation de la « Course Val-gatinoise » qui se déroulera sur le Parc linéaire, pour un montant de 2 500 \$;

Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

En conséquence monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 2 500 \$ à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, pour l'organisation de la « Course Val-gatinoise » qui se déroulera sur le Parc linéaire, conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE

2019-R-AG057

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) – Foire gourmande 2019

Considérant la demande de financement présentée par la CCMVG pour l'organisation de la « Foire gourmande 2019 », pour un montant de 500 \$;

Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

En conséquence madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 500 \$ à la CCMVG, pour l'organisation de la « Foire gourmande 2019 », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE

2019-R-AG058

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Club de curling Vallée-de-la-Gatineau – Tournoi mixte 2019

Considérant la demande de financement présentée par le Club de curling Vallée-de-la-Gatineau pour l'organisation d'un « Tournoi mixte », pour un montant de 2 800 \$;

Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, pour un montant de 2 500 \$;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

En conséquence monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 2 500 \$ au Club de curling Vallée-de-la-Gatineau, pour l'organisation d'un « Tournoi mixte », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE

2019-R-AG059

Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de développement culturel (EDC) intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Considérant que le MCC a confirmé la possibilité d'augmenter le financement prévu à l'Entente de développement culturel en vigueur pour l'année 2018-2019 (année 2 de l'EDC) pour des activités culturelles;

Considérant que la Ville de Maniwaki est intéressée à participer à l'EDC à titre de partenaire pour le développement d'un projet de création d'art urbain;

Considérant que ce projet permettra de renforcer le sentiment d'appartenance de la population à la région;

Considérant le besoin de stimuler la population par le rayonnement culturel, la possibilité de favoriser l'accès et la sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine de notre région;

Considérant que ce projet rendra la Ville vivante et accessible, en favorisant la participation culturelle de divers publics;

Considérant l'engagement de la Ville de Maniwaki de contribuer à parts égales au projet avec le MCC, pour un montant de 10 000 \$ chacun;

Considérant que ce financement du MCC serait rattaché à l'objectif 1.4 de l'EDC « Participer, à l'année 2, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'une murale d'art mettant en valeur l'identité régionale »;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 février 2019.

En conséquence monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'autoriser la signature d'un addenda à l'Entente de développement culturel intervenue avec le MCC, afin d'obtenir le financement disponible pour le projet de création d'art urbain de la Ville de Maniwaki, qui investira 10 000 \$ pour obtenir le même montant du MCC.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Madame la conseillère Julie Jolivette réintègre son siège à 18 h 18.

2019-R-AG060

Lancement d'un appel de projets en culture et formation d'un comité de sélection - Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC ont signé une Entente de développement culturel;

Considérant que le Conseil de la MRCVG a réservé une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour la mise en œuvre de cette entente, en complément des sommes octroyées par le MCC;

Considérant que le développement culturel est considéré comme une priorité pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que plusieurs organismes de la Vallée-de-la-Gatineau souhaitent bénéficier de cette entente;

Considérant qu'un appel de projets doit être lancé et que des montants seront attribués pour les différents volets de cette Entente;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé afin d'évaluer et recommander les projets soumis.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise :

- Que les montants maximums suivants soient alloués pour chacun des volets prévus à l'Entente de développement culturel:
 - 1 000 \$ par projet pour le volet activités arts et culture;
 - 1 000 \$ par projet pour les Journées de la Culture;
 - 1 500 \$ par projet pour le volet patrimoine;
- Que le délai alloué pour le dépôt des projets soit de quatre (4) semaines;
- Qu'un comité soit formé afin d'évaluer les projets et de faire des recommandations au Conseil et que ce comité soit formé des membres suivants :
 - Un(e) représentant(e) du MCC;
 - Madame Jennifer Nolan, agente de développement loisir culture MRCVG;
 - Madame Francine Fortin, mairesse Ville de Maniwaki;
 - Monsieur Alphée Moreau, maire municipalité d'Aumond;
 - Monsieur Marc Cloutier, directeur du développement économique MRCVG;
- Que la directrice générale soit autorisée à nommer un ou des substituts au comité de sélection en cas d'indisponibilité d'un des membres nommés.

ADOPTÉE

2019-R-AG061

Fonds de développement des territoires – Adoption des priorités d'intervention 2019-2020

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit à son article 9 que la MRC doit établir et adopter annuellement des priorités d'intervention, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'Entente, pour dépôt sur son site Web et transmission au MAMH;

Considérant qu'en respect de l'Entente, la MRC a déterminé des priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 afin d'orienter ses actions et le financement de projets portés par des promoteurs du territoire;

Considérant que les priorités d'intervention de la MRC ont été regroupées sous les thèmes de la *Vision stratégique Horizon 2015*;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les priorités d'intervention établies pour 2019-2020, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires*.

ADOPTÉE

2019-R-AG062

Appel de projets – Fonds de développement des territoires

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'accepter les modalités relatives à un appel de projets pour le Fonds de développement des territoires, tel que recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier et tel que présenté au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2019-R-AG063

Appui à la résolution 2018-12-A3855 de la municipalité d'Aumond – Ministère des Transports du Québec – Sécurité et entretien hivernal de la route 107

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 2018-12-A3855 adoptée par la municipalité d'Aumond demandant au ministère des Transports du Québec de procéder à un changement de classification de la Route 107 afin de permettre un entretien plus adéquat et sécuritaire de cette route, vu l'augmentation de son achalandage au cours des dernières années, tel que recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019.

ADOPTÉE

2019-R-AG064

Contribution financière aux Bourses de la relève pour l'année 2019

Considérant que le projet des Bourses de la relève est soutenu, depuis sa création, par divers organismes et organisations de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le but de ce système de bourses est de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les bourses peuvent être attribuées aux boursiers pour des études professionnelles, collégiales ou universitaires, à certaines conditions;

Considérant que suite à l'obtention de leur diplôme, ces boursiers, majoritairement originaires de la Vallée-de-la-Gatineau, s'engagent à travailler dans la région;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuive sa participation au projet des Bourses de la relève et octroie un montant de 3000 \$ pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-R-AG065	Appui au projet de développement de la MRC de Pontiac – Financement du réseau routier forestier multiressources Considérant la volonté de la MRC de Pontiac de développer sa région via un réseau routier forestier multiressources de qualité; Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau partage les préoccupations adressées par la MRC de Pontiac relativement au financement accordé au réseau routier forestier multiressources par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 février 2019. En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la MRC de Pontiac afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de réviser le financement accordé au réseau routier forestier multiressources. ADOPTÉE
---------------------	---

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau juge nécessaire de reconnaître certaines conditions relatives aux droits acquis concernant des baux à des fins de villégiature résidentielle;

Considérant qu'un premier projet de règlement 2018-329 a été présenté lors de la séance du Comité d'aménagement et de développement du 14 août 2018 et que les membres ont recommandé son adoption;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 septembre 2018, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant l'adoption de ce premier projet de règlement 2018-329 à l'occasion de la séance ordinaire du 18 septembre 2018, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19);

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue le 9 janvier 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19) et qu'aucun commentaire n'a été émis à l'égard du projet de règlement modificateur;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le second projet de règlement 2018-329 tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-R-AG068

Octroi de contrat – Recherche de prix 190208 – Étude, développement de la Véloroute des Draveurs

Considérant l'invitation lancée à quatre (4) soumissionnaires, dans le cadre de la recherche de prix 190208, afin de permettre la réalisation d'une étude sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que l'étude visera à fournir un ensemble d'analyses et de propositions basées sur une expertise reconnue et les meilleures pratiques qui mèneront à une prise de décision éclairée, pour accroître le développement de la Véloroute des Draveurs;

Considérant lors de la phase de mise en œuvre, les conclusions de l'étude permettront d'améliorer la qualité de l'expérience des usagers ainsi qu'à augmenter l'achalandage et les retombées socio-économique et touristiques;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont présenté une offre dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation;

Considérant que la soumission présentée par « Collectif pour un récréotourisme novateur et durable » s'est avérée être la plus basse soumission reçue;

Considérant la recommandation formulée par la direction générale suite à l'ouverture des soumissions.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 190208 « Étude – Développement de la Véloroute des Draveurs » à « Collectif pour un récréotourisme novateur et durable », au prix et conditions soumis.

ADOPTÉE

Correspondance

Aucune question sur la correspondance.

Varia pour information

Aucun Varia.

Période de questions et parole au public

2019-R-AG069

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 23.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Greffière et directrice
générale adjointe